



REFERENCE: TESPRDD/METS/EI/NH

Object: Quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur de faire référence à la résolution 36/12 du Conseil des droits de l'homme concernant le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, adoptée le 28 septembre 2017.

Au paragraphe 10, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissariat de solliciter les vues des États, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme à retenir pour la quatrième phase du Programme mondial, en ayant présent à l'esprit les synergies possibles avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres initiatives pertinentes portant sur l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa trente-neuvième session (septembre 2018).

À titre d'information, il est rappelé que le Programme mondial est une initiative en cours, organisée en plusieurs phases, pour faire avancer la mise en œuvre de programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. La première phase (2005-2009) était axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. La deuxième phase (2010-2014) était axée sur l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous niveaux. La troisième phase (2015-2019) est axée sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases et la promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes.

Conformément à la résolution 36/12 du Conseil des droits de l'homme mentionnée ci-dessus, le Haut-Commissariat sollicite maintenant les impressions sur l'orientation possible de la quatrième phase du Programme mondial commençant le 1er janvier 2020 et en particulier :

- (1) *les secteurs cibles* (par exemple un groupe professionnel, un groupe de détenteurs de droits, le grand public, etc.);
- (2) *les domaines d'intervention ou les questions thématiques aux droits de l'homme* (par exemple un droit spécifique, un ensemble de droits ou un problème mondial d'une importance particulière pour la protection et la

promotion des droits de l'homme).

Le Haut-Commissariat serait aussi reconnaissant de recevoir des informations sur la raison pour laquelle des spécifiques secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques aux droits de l'homme sont suggérés.

Toutes les réponses peuvent être adressées à la Section de Méthodologie, Education et Formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (courrier électronique: registry@ohchr.org, avec copie: wphre@ohchr.org) avant le 4 mai 2018.

Toute la documentation ainsi que d'autres informations relatives au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont disponibles sur le site internet HCDH à l'adresse suivante :
<http://www.ohchr.org/FR/Issues/Education/EducationTraining/Pages/Programme.aspx>

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion de renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève l'assurances de sa très haute considération.



16 mars 2018